

● **Juin et juillet 1757 :**

ADBR, C 2095, Rapport des dommages causés par la grêle par le lieutenant du Juge, 22 juillet 1757

Dans la vallée de l'Estéron, Les Mujoulx [Département des Alpes-Maritimes] fut frappé le 28 juin et le 10 juillet 1757. Le lieutenant du Juge dressa un rapport des dommages qui apparaissent graves :

Froment	228 charges	6 panaux
Avoine	7 charges	6 panaux
"Espiole" [épeautre]	10 charges	
Orge	5 charges	8 panaux

En outre, avaient été emportées 104 soucherées de vignes ("*cet objet pouvoit donner 100 charges de vin d'une mauvaise qualité eu égard au climat*"), 16 quintaux de chanvre, tout le "*jardinage*", choux et "*alicots*", plus 892 noyers "*d'une grosseur à porter l'un dans l'autre, dans une saison, quatre panaux noix*". Ces noyers étaient "*totalement brisés*", en tout 1 784 panaux. Plus 445 poiriers (poires d'été et d'hiver) : 2 panaux par arbre, en tout 111 charges de 8 panaux chacune. Plus encore, 650 pruniers, la plus grande partie "*raynettes*" et au moins 162 charges perdues. Plus, enfin, 1 180 autres pruniers de prunes "*communes*" et un cinquième de "*perdigon*", qui auraient donnés 200 charges de prunes "*dont les habitans sont en usage d'en manger et faire manger à leurs pourceaux, une partie freche [sic] et de faire sécher l'autre pour leur usage en hivert, n'étant pas d'une qualité ny d'un aspect à pouvoir en tirer parti en vente*". Tous ces petits fruits - non négligeables - totalisaient une perte d'une valeur de 2 000 livres. Les prés étaient engravés et la plupart des terres "*entièrement dégradées*".

*Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du Pays de Provence, Aix, David, 1757 (délibération de mai 1757, p. 150).*

Les orages avaient frappé les villages voisins, comme Saint-Antonin et Le Puget-Figette, ébranlant les arbres et détruisant le toit des maisons. Au Puget-de-Rostang, ce fut la ruine d'un pont sur le torrent d'Auvare, l'emportement d'un moulin à blé et la ruine d'un terrain "*considérable*". A La Penne-Chanan, on se déclare "*dans un état déplorable*" par le ravage des eaux.

ADBR, C 2060

L'impression que l'activité torrentielle était en train de s'aggraver est encore exprimée cette année-là, à Vitrolles, aux confins provençaux avec le Dauphiné. Une grande "*fortification*", d'un coût de 20 000 livres, avait été édifiée contre le torrent de Déoule. Or, celui-ci l'avait emporté "*en sorte que les eaux dudit torrent se répandent au quartier du Plan, qui est le meilleur de leurs fonds*", faisant un quart du terroir. Un placet des habitants avait déjà été présenté en 1746, "*et du depuis les ravages de ces torrents deviennent toujours plus grands*". Un procès-verbal d'octobre 1757 remarque que cette digue fut rétablie, des propriétés remises "*à grands frais en état de production*". Il fallut ouvrir des tranchées, mettre au fond le gravier qui était dessus et couvrir d'une terre mêlée de petits gravier, "*qui fait aujourd'huy une terre de la quatrième, cinquième, sixième qualité*", au lieu des première et seconde auparavant. La perte totale était de 8 000 livres.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

*Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1757 (délibération de mai 1757, p. 173-174).*

Même en basse Provence, cette impression d'aggravation était répandue : à Besse [Viguerie de Brignoles] : *"le lit de la rivière [l'Issole] se trouve aujourd'hui si fort engravé qu'à la moindre crue d'eau, presque tout le village et les fonds les plus précieux de ce terroir sont inondés, et les semés emportés"*.

Les dégâts de la fin du mois de juin eurent bien leurs échos sur les régions occidentales de la Provence, mais avec une gravité apparemment moindre. Ce fut le terrible orage du 15 juillet qui fit les plus grands dommages.

ADBR, 156 E BB 14, délibération du 26 février 1757

A Roquevaire : orages des 29 juin et 15 juillet 1757.

Les consuls représentèrent *"que la rapidité des eaux ayant causé un dommage considérable à la pallissade de la communauté qui bordait le terrain soutenant le béal en dessous de l'église qui y donne l'eau"* : le dégât était arrivé le 29 juin.

BM Avignon, ms 5972 ou 6392 (Fonds Chobaut), n°161

A Vaison-la-Romaine, la *"grande et terrible pluye"* de ce 15 juillet avait fait pour 7 291 livres de dégâts aux terres et aux chemins.

AC Salon, HH 3 n°11, Rapport de Jean-François de Coiffet, subdélégué de Salon, et lettre des maire-consuls à l'Intendant d'Aix, 25 juillet 1757.

A Salon, l'ensemble des dégâts fut estimé par le subdélégué de l'Intendant à 23 000 livres. La grêle avait jeté plus de la moitié des olives au sol (5 000 livres). Beaucoup de branches de souches furent coupées, d'autres entièrement effeuillées (18 000 livres). Beaucoup de guérets et de gerbières furent emportés. Pessimistes, les consuls ajoutaient : *"et nous annonce un hyver où la misère va se faire sentir dans tous les coins de la ville"*.

#### • Octobre 1757 :

AC Barbentane, BB 21, délibération communale du 18 décembre 1757

A Barbentane, la chaussée de Durance a été emportée ce mois d'octobre 1757 à cause de l'impétuosité des eaux.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

